



TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

INVESTISSEZ DANS L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE
ET LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

POURQUOI

reverser votre taxe d'apprentissage aux
Centres de Formation des Professionnels
de Santé de l'hôpital de Mont-de-Marsan ?



- ▶ Pour accompagner près de 400 étudiants ainsi que la formation continue des professionnels de santé du territoire (*Infirmiers, Aides-soignants et Accompagnants Éducatifs et Sociaux, Ambulanciers*)
- ▶ Pour investir dans l'innovation pédagogique en santé notamment via la simulation,
- ▶ Pour participer activement au fonctionnement de structure de formation de proximité sur le territoire Landais,
- ▶ Pour contribuer à l'attractivité du territoire et au maintien de ses forces vives.

En investissant votre taxe d'apprentissage chez nous, vous soutenez l'avenir de la santé landaise en garantissant le maintien d'une offre de soins de qualité et le développement de nouvelles prises en charge !



Chaque année, LE CFPS de Mont de Marsan forme Infirmiers, Aides-Soignants, Accompagnants Éducatifs et Sociaux et Ambulanciers. Pour pouvoir accompagner au mieux les futurs professionnels, **NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN !**

COMMENT FAIRE ?

Depuis 2023, le solde de la taxe d'apprentissage, doit être déclaré et payé auprès de l'Urssaf et de la MSA. Pour affecter ce solde et exprimer votre soutien à notre organisme de formation :

- ▶ Connectez-vous à la plateforme : [SOLTÉA](#) (pour y accéder, il est nécessaire de demander une habilitation sur la plateforme : [Net-entreprises](#))
- ▶ Retrouvez notre fiche descriptive de CFPS MONT DE MARSAN via le moteur de recherche

Désignez notre établissement en toute sécurité, neutralité, transparence, et facilité.

*Soutenez la formation
des professionnels de santé landais !*



www.ch-mt-mdm.fr

